

L'Essonne, l'essentiel

Jugement

Affaire Pelletant.

Le jugement a été rendu mardi 24 janvier. Le maire et conseiller général de Linas, François Pelletant (Non inscrit, droite) a été reconnu coupable « d'atteinte à la liberté d'accès ou à la légalité des candidats dans les marchés publics dans l'Essonne », par le tribunal correctionnel d'Evry. Il a été condamné à une peine d'amende de 4 000 euros. L'élu local devra également verser à la partie civile les sommes de 7 600 euros au titre de la « perte de chance d'emporter un marché après avoir été auditionné », 2 300 euros au titre de la « perte de chance d'emporter d'autres concours » et 3 000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

S. P.